

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-CRICQ-CHALOSSE**

REUNION DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023

Convocation du 16 février 2023

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation compte de gestion 2022
2. Vote compte administratif 2022
3. Vote affectation des résultats 2022
4. Réfection de la toiture du Hall des Sports
5. Devis travaux de peinture des bureaux de la mairie et de la poste
6. Validation devis étude thermique du Hall des Sports
7. Autorisation pour évaluation travaux à réaliser sur un logement communal
8. Autorisation à développer le projet lotissement communal avant zonage PLUi
9. Demande de subvention DETR
10. Demande de subvention Fonds verts
11. Projet sortie scolaire
12. Questions diverses

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Aimée LABORDE, Maire.

Présents : Aimée LABORDE, José DUPOUY, Rosine BATS, Rémi LASSALLE, Arnaud ETCHEVERRY, Olivier GAULIN, Sandrine GAVELLE, Jean-Charles DANDIEU, Jean-Michel COMMARRIEU, Sylvie LABORDE, Nadine THIBAUDEAU, Céline NOUARD, Fabien DUFAU et Michel TASTET.

Excusé : Cédric CASTAGNOS,

Secrétaire de séance : Rémi LASSALLE

19 h 30 : DEBUT DE LA REUNION

La réunion commence par la lecture du compte-rendu de la dernière réunion par M. Rémi LASSALLE, et la signature par les membres du Conseil municipal présents.

1) Approbation compte de gestion 2022

Le comptable du Trésor Public nous a transmis le compte de gestion et nous demande d'approuver les chiffres de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide

D'approuver le compte de gestion 2022.

Vote : 13 POUR, 1 ABSTENTION

2) Vote compte administratif 2022

Mme le Maire présente le compte administratif en détaillant les sections d'investissement et de fonctionnement (recettes et dépenses).

Mme le Maire se retire pour laisser les membres du Conseil municipal délibérer et voter.

M. José DUPOUY, 1^{er} Maire-adjoint, préside le vote.

L'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Commune de Saint-Cricq-Chalosse - COMMUNE DE ST-CRICQ CHALOSSE - CA - 2022					
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
VUE D'ENSEMBLE					A1
EXECUTION DU BUDGET					
			DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	395 606,28	G	602 625,54
	Section d'investissement	B	415 262,77	H	575 015,34
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	496 836,09
	Report en section d'investissement (001)	D	112 705,51	J	0,00
			(si déficit)		(si excédent)
			(si déficit)		(si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	923 574,56	= G+H+I+J	1 674 476,97
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	3 936,82	L	30 534,78
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	3 936,82	= K+L	30 534,78
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	395 606,28	= G+I+K	1 099 461,63
	Section d'investissement	= B+D+F	531 905,10	= H+J+L	605 550,12
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	927 511,38	= G+H+I+J+K+L	1 705 011,75

Vote : 12 POUR, 1 ABSTENTION

3) Vote affectation des résultats 2022

Mme le Maire présente l'affectation des résultats qui accompagne le compte administratif 2022.

L'assemblée vote l'affectation des résultats de l'exercice 2022 :

MAIRIE DE ST CRICQ CHALOSSE - Commune de Saint-Cricq-Chalosse		1/1
17/02/2023	Délibération d'Affectation du Résultat	1 / 1
vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :		
Reports		
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :		112 705,51
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :		496 836,09
Soldes d'exécution		
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :		159 752,57
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :		207 019,26
Restes à réaliser		
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :		
En dépenses pour un montant de :		3 936,82
En recettes pour un montant de :		30 534,78
Besoin net de la section d'investissement		
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :		0,00
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section		
Compte 1068		
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :		0,00
Ligne 002		
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :		703 855,35

Vote : 13 POUR, 1 ABSTENTION

4) Réfection de la toiture du Hall des Sports

La toiture du Hall des sports (réalisé en 1977) a besoin d'être refaite entièrement pour cause de vétusté et d'infiltration d'eau (désamiantage et isolation).

Mme le Maire demande aux membres du Conseil municipal la possibilité de demander des évaluations, des propositions de travaux et des devis pour la réfection de la toiture.

Vote : 14 POUR

5) Devis travaux de peinture des bureaux de la mairie et de la poste

Il a été décidé de repeindre les murs et de changer le revêtement du sol des bureaux de la mairie et de la poste qui ont besoin d'être rafraîchis.

L'entreprise PENE a été retenue pour la somme de 7 522,10 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le devis de l'entreprise PENE pour les travaux de peinture intérieure et de revêtement des sols des bureaux de la mairie et de la poste.

Vote : 14 POUR

6) Validation devis étude thermique du Hall des Sports

Dans le cadre de la demande de subvention de DETR et du Fonds Vert, il est nécessaire de fournir une étude thermique afin d'attester, qu'après la réalisation des travaux sur la toiture du Hall des sports, on obtient bien une économie d'énergie d'au moins 40 % par rapport à 2010.

Mme le Maire a commandé un devis à la société Concept plan dont le montant s'élève à 650 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le devis de la société Concept plan pour la réalisation de l'étude thermique du bâtiment du Hall des sports.

Vote : 14 POUR

7) Autorisation pour évaluation travaux à réaliser sur un logement communal

Le logement communal, situé au 104 allée du Château, a été loué pendant plus de 10 ans et est libre de tout occupant depuis le 31 décembre 2022.

Compte tenu des normes et exigences actuelles, Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de pouvoir solliciter l'expertise d'un architecte ou de tout expert compétent dans ce domaine pour établir une évaluation des travaux à envisager.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne l'autorisation à Mme le Maire de procéder à la recherche d'un professionnel qui réalisera cette évaluation.

Vote : 14 POUR

8) Autorisation à développer le projet lotissement communal avant zonage PLUi

La commune de Saint-Cricq-Chalosse possède une immense parcelle constructible derrière l'ancienne coopérative.

De la consultation d'un géomètre expert est né un projet d'aménagement de plusieurs lots constructibles, de voirie et d'espaces verts.

Il serait pertinent de procéder au plus vite à la mise en œuvre de ce projet avant la mise en place définitive du PLUi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne l'autorisation à Mme le Maire de lancer le projet d'aménagement de la parcelle constructible communale.

Vote : 14 POUR

9) Demande de subvention DETR

Mme le Maire expose que le projet de traitement de l'amiante, d'isolation et d'étanchéité de la toiture du bâtiment du Hall des sports, ainsi que la mise aux normes de l'éclairage et de son installation électrique, dont le coût prévisionnel total s'élève à 122 836,49 € HT soit 147 403,78 € TTC, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total HT : 122 836,49 €

DETR (40 %) : 49 134,60 €

FONDS VERT (40 %) : 49 134,60 €

Autofinancement communal : 24 567,29 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter le projet de traitement de l'amiante, d'isolation et d'étanchéité de la toiture du bâtiment du Hall des sports, ainsi que la mise aux normes de l'éclairage et de son installation électrique,

- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,

- de solliciter une subvention au titre de la DETR.

Vote : 14 POUR

10) Demande de subvention Fonds verts

Annoncé le 27 août 2022 par la première ministre Elisabeth Borne et effectif depuis début janvier, le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Mme le Maire expose que le projet de traitement de l'amiante, d'isolation et d'étanchéité de la toiture du bâtiment du Hall des sports, ainsi que la mise aux normes de l'éclairage et de son installation électrique, dont le coût prévisionnel total s'élève à 122 836,49 € HT soit 147 403,78 € TTC, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Vert.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total HT : 122 836,49 €

FONDS VERT (40 %) : 49 134,60 €

DETR (40 %) : 49 134,60 €

Autofinancement communal : 24 567,29 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter le projet de traitement de l'amiante, d'isolation et d'étanchéité de la toiture du bâtiment du Hall des sports, ainsi que la mise aux normes de l'éclairage et de son installation électrique,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- de solliciter une subvention au titre de la dotation Fonds Vert.

Vote : 14 POUR

11) Projet sortie scolaire

Dernièrement le directeur de l'école de Doazit a présenté par mail un projet de sortie scolaire à la montagne (deux jours et une nuitée) pour tous les enfants de l'école de Doazit (enfants de Doazit et de Saint-Cricq).

Un prévisionnel des participations pour les mairies, les APE, les coopératives et les parents d'élèves a même été calculé.

Cependant, Mme le Maire et l'ensemble des conseillers municipaux ne voient pas d'un très bon œil que seuls les enfants de l'école de Doazit bénéficient d'une telle sortie. Les enfants de l'école de Saint-Cricq-Chalosse le méritent tout autant.

Mme le Maire va aborder le sujet lors du prochain conseil d'école qui aura lieu à la fin du mois de février.

12) Questions diverses

Le repas des aînés a lieu le dimanche 12 mars 2023. Il rassemblera toutes les personnes de 65 ans et plus.

La commission des finances se réunira le samedi 11 mars en vue de la préparation du budget primitif 2023.

Le plafond de l'école primaire a été refait par les agents communaux ainsi que toute l'isolation de la salle paroissiale.

22 h 30 : LA SEANCE EST LEVEE